



DELIBERATION N° 2022/ 61

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Décision modificative N°1 Budget principal 2022 -section de Fonctionnement

Convocation du : 08 septembre 2022

Rapporteur : Monsieur David GAILLARD

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 14 septembre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été affiché en Mairie le 15 septembre 2022

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 15 septembre 2022 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (16) : CHARPENTIER Stéphane, GAILLARD David, DE MACEDO Karine, MENQUET Céline, GENSSLER Bernard, SCHULTZ Isabelle, HAAS Nicole, LECLERC Hervé, SENNEGON Stéphane, GUERIN Sébastien, DUMAS Mélissa, FLAIG Béatrice, BILBAULT Mathilde, GERVOT Christian, BEAUX Karine, TEK Delphine

Etaient absents excusés représentés (3) : SFORZI Olivier donne pouvoir à MENQUET Céline, COTTIN Antoine donne pouvoir à GAILLARD David, DARME Jean-Luc donne pouvoir à GERVOT Christian

Etaient absents excusés non représentés : 0

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Céline MENQUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE
SEANCE PUBLIQUE DU 14 septembre 2022

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à une décision modificative sur le budget principal, afin d'ajuster les montants prévus en dépenses entre les différents chapitres de la section de Fonctionnement, notamment pour le remboursement des intérêts d'emprunt mal évalués et pour le remboursement d'un titre indument perçu sur l'exercice budgétaire 2020 (remboursement mise à disposition d'un agent au SIVS de BRETX pendant l'été 2020).

Il présente la décision modificative N°1, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1 013.81 €	0.00 €	0.00 €
D-66112 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0.00 €	2 014.92 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	3 028.73 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	3 071.27 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	3 071.27 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 100.00 €	6 100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative N°1 telle que présentée
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

Pour : 19
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 14 septembre 2022

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire

Stéphane CHARPENTIER